



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 JUIN 2025 A 20H30**

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint-Martin-le-Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Nadège BERTHAUD, Christian CHENAUX, Loïc CURT, Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Stéphanie PELUS et Isabelle SAGE.

Membre(s) absent(s): Monsieur Christophe DEBAT, Monsieur Lilian MOREL (*arrivée à 20:40*) et Madame Emma RENARD (*arrivée à 20:34*)

Membre(s) excusé(s): Madame Esther DUMAIRIE, Monsieur Jean-François RAVET

Pouvoir(s) : Madame Esther DUMAIRIE donne pouvoir à Madame Sandrine DUBOIS, Monsieur Jean-François RAVET donne pouvoir à Monsieur Christian CHENAUX

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie PELUS

Par convocation en date du 28 mai 2025, l'ordre du jour est le suivant :

• **Validation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2025**

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame Emma RENARD à 20 :34.

2. Administration générale

2.1. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

- DIA n° 2025-02 : Déposée le 15 mai 2025 par Maître Marc ETIEVANT, notaire, 150 avenue François Pignier, 01000 BOURG-EN-BRESSE, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AP 755 situé route de Polliat, d'une superficie de 474 m².

- DIA n° 2025-03 : Déposée le 28 mai 2025 par Maître Marc ETIEVANT, notaire, 150 avenue François Pignier, 01000 BOURG-EN-BRESSE, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AP 741, 748 et 749 situé route de Polliat, d'une superficie de 1277 m².

2.2. Décision modificative n°2 (délibération)

Madame le Maire indique qu'il convient d'ouvrir les crédits au compte 2111 pour le paiement du notaire dans le cadre d'un achat de terrain pour la création d'un puits perdu.

INVESTISSEMENT					
DIMINUTION DE CRÉDIT			AUGMENTATION DE CRÉDIT		
IMP	LI-BELLÉ	MONTANT	IMP	LIBELLÉ	MONTANT
Chapitre 21 Article 2138 Opération 185	Com- merce	- 2110,23 €	Chapitre 21 Article 2111 Opération 191	Aménagement puits perdu	+ 2110,23 €
TOTAL		- 2110,23 €	TOTAL		+ 2110,23 €

Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Lilian MOREL à 20 :40.

2.3. Vente de parcelle de la Commune, route de Polliat, au Département (délibération)

Madame le Maire expose qu'en vue de la réalisation d'un puits perdu, route de Polliat, il convient de régulariser la délimitation du domaine privé et du domaine public.

VU que ce projet jouxte une route Départementale ;

VU que la Commune est propriétaire de 61 m² en alignement avec le Département,

VU la nouvelle division de parcelles effectuée par le cabinet CHANEL-GRAND faisant apparaître la parcelle AP 735,

VU le prix de vente à l'euro symbolique,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Martin-le-Châtel doit autoriser la vente au Département au prix de vente indiqué ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide

D'AUTORISER la vente de la parcelle section AP 735 au Département dans le cadre de la réalisation d'un puits perdu à l'euro symbolique. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER Madame le maire, à signer tout document relatif à cette cession.

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.4. Convention relative au fonds de concours Plan d'Equipement Territorial 2 (délibération)

Madame le Maire expose aux élus que la Commune de Saint Martin le Châtel a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial 2 (PET 2) pour le projet « Aménagement du carrefour route de Polliat/Curtafond RD67 ».

Les maires de la Conférence Territoriale Bresse et le Bureau Communautaire auxquels le projet a été présenté le 23 octobre 2024 a validé la recevabilité du projet et accordé l'attribution d'un fonds de concours à la commune dans le cadre de cette l'opération.

Madame le Maire présente ci-dessous le plan de financement relatif à cette opération :

DEPENSES H.T.		RECETTES			
Détail postes de dépenses	Montant € HT	Financement	Montant €	%	Obtenue/sollicitée
Coût total Travaux	44 180,60 €	DETR	15 000 €	33,95 %	Sollicitée
Coût maîtrise d'œuvre :	- €	GBA – PET 2	14 500 €	32,82 %	Sollicitée
		Autofinancement	14 680, 60 €	33,23 %	
TOTAL	44 180,60 €	TOTAL	44 180,60 €	100 %	

Madame le Maire explique qu'une convention doit être établie entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Commune relative au versement de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse sous forme de fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le versement d'un fonds de concours d'un montant de 14 500 € à la Commune de Saint Martin le Châtel par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, dans le cadre du PET 2 soit 32,82 % du budget total de cette opération (44 180,60 € HT).

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Saint Martin le Châtel relative au versement d'un fonds de concours pour le projet d'aménagement du carrefour route de Polliat/Curtafond RD67.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention PET 2 relative au versement d'un fonds de concours et tous documents afférents.

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.5. Modifications des tarifs de location de la salle annexe (délibération)

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la commission fêtes et cérémonies propose aux membres du Conseil municipal de ne pas procéder à une révision de la grille tarifaire des locations mais propose d'appliquer, à partir du 1^{er} septembre 2025, un forfait de location de vaisselle ainsi qu'une grille tarifaire pour la casse de vaisselle à la Salle Annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de maintenir les tarifs de location de la façon suivante :

	Habitants de la commune	Personnes extérieures la commune	Associations de la commune		Associations extérieures	CAUTION		Forfait location vaisselle	
			3 premières manifestations	Chaque manifestation supplémentaire	Location possible du mardi au jeudi	Salle	Ménage	Jusqu'à 50 convives	Plus de 50 convives
SALLE DES FETES								<i>A partir du 1^{er} octobre 2023</i>	
1 journée (salle + cuisine et vaisselle + lessivage du sol + nettoyage des sanitaires (sol et éléments) chauffage ou climatisation inclus	210 €	450 €	0 €	100 €	100 €	1 200 €	100 €	30 €	50 €
2 journées (salle + cuisine et vaisselle + lessivage du sol + nettoyage des sanitaires (sol et éléments) chauffage ou climatisation inclus	300 €	600 €			non				
SALLE ANNEXE **								<i>A partir du 1^{er} septembre 2025</i>	
1 journée	60 €	550 €* [*]	0 €	40 €	non	500 €	100 €	30 €	
2 journées	90 €	750 €* [*]							
AIRE DE LOISIRS ***									
1 journée	35 €	60 €	0 €	0 €	non	100 €	/		
2 journées	50 €	90 €							

* la salle annexe ne peut être louée qu'avec la salle des fêtes

** La location de la salle annexe ne peut se faire qu'un mois en avance

*** La caution pourra être encaissée si les abords de l'aire de loisirs ne sont pas nettoyés

DÉCIDE de maintenir le tarif de 100 € en cas de perte de clés

DÉCIDE d'appliquer des tarifs pour la casse de vaisselle pour la salle annexe de la manière suivante :

Verres ballon	2,00 €	Assiettes à dessert	6,00 €
Brocs	10,00 €	Assiettes creuses	7,00 €
Tasses	2,50 €	Panières osier	5,00 €
Fourchettes	3,00 €	Plats service	5,00 €
Couteaux	4,00 €	Ciseaux	5,00 €
Cuillères à café	2,00 €	Louche	5,00 €
Cuillères à soupe	3,00 €	Cuillères service	5,00 €
Assiettes plates	7,00 €	Fouet	5,00 €

DÉCIDE d'appliquer un forfait de 30 €, à partir du 1^{er} septembre 2025, lors de la location de vaisselle à la salle annexe.

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.6. Choix du nom d'adressage du futur lotissement Optimum (délibération)

Madame le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à attribuer au futur lotissement Optimum qui se situe route de la Perrette.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, ainsi que la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le système de numérotation impaire pour l'attribution des numéros de maison allant de 1 à 9.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, de procéder à la dénomination du futur projet de lotissement Optimum,

ADOpte que le lotissement s'appellera : *Lotissement des Petites Croix* et la voie qui le traverse sera : *Impasse des Petites Croix*.

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Compte rendu des commissions :

- **Ressources humaines** : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

- Emploi d'été : A ce jour, une seule candidature a été déposée pour le mois de juillet.

- Secrétariat : Depuis le 2 juin, la secrétaire a repris à temps complet. Les horaires d'ouvertures de la mairie restent inchangés soit :

Lundi, jeudi : 16h00-18h00

Mardi: 08h30-12h00

Mercredi: 09h00-12h00

Vendredi: fermée

- **Commission bâtiments** : (rapporteur : Mr CHENAUX Christian)

- École : Le plancher de la cabane située dans la cour de la maternelle a été remplacé pendant les vacances scolaires. Du gazon synthétique a été déposé autour de celle-ci.

- Salle des Fêtes : Suite à la réception des tables de pique-nique, prévues à proximité de la salle des fêtes, une réflexion quant à leur positionnement a été faite lors de la dernière

commission. Des devis ont été demandés auprès de deux maçons pour les fondations et l'installation de celles-ci. Une rampe d'accès sera prévue pour la table disposant d'un accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Lors de la dernière collecte de sang, le chauffeur a accroché l'avant toit de la salle des fêtes en manœuvrant. Un constat a été établi ce jour.

- Bibliothèque : Le devis concernant le remplacement des radiateurs a été validé. Une modification a été demandée pour 3 radiateurs au lieu de 4. Le montant s'élève à 1 401 €.

- Église : L'étude du bâtiment a été réalisée lundi 2 juin. Un plan 3D, à l'issue de celle-ci, sera réalisé. Le retour de l'étude est prévu sous 2 mois mentionnant les travaux prioritaires et leur chiffrage.

- Commission voirie : (rapporteur : Mr LOUVET Jean-Philippe)

- Programme voirie 2025 : Les devis des travaux suivants vont être validés cette fin de semaine :

Réhabilitation de la route de Cras en lien avec la commune d'Attignat	14 943 € TTC
Reprise d'un chemin rural route de Montrevel	3 740,19 € TTC
Reprise traversée de route + curage chemin de la Chapelle	7 093,83 € TTC
Traversée route de Cras	5 663,34 € TTC
Pata route du Blétonnet	3 140,17 € TTC
Reprofilage route de Cras	6 521, 51 € TTC
Petits plots solaires sur les différents ralentisseurs et le plateau route de Polliat	1 920 € TTC (devis à revoir)
TOTAL	43 022,04 € TTC

- Commission fêtes et cérémonies : (rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège)

- Bulletin municipal : Le bulletin municipal prévu pour le mois de juillet est en cours d'élaboration. Un appel aux habitants a été lancé pour envoyer des photos de la commune afin d'illustrer le bulletin.

4. Compte rendu des réunions:

- Réunion des maires: Madame le Maire rapporte qu'une réunion des Maires s'est tenue mardi 3 juin. L'ordre du jour concernait les candidatures des dossiers pour le PET 2 (Plan d'Équipement Territoriales). Elle a présenté deux projets.

- L'un pour le changement du linteau de l'église qui a été accepté. Le montant du fonds de concours s'élève à 3 700€.

- Un second pour le changement des radiateurs et chauffe-eau dans les logements communaux et la bibliothèque. Celui-ci a également été accepté pour un montant de subvention de 3 506€.

5. Questions diverses :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une demande a été reçue en mairie pour l'installation d'un camion restaurant « BAE – Bistrot Ambulant d'Emeric » sur la commune un mercredi sur deux. Celui-ci proposera des menus du jour et sera autonome en électricité. Il y aura une vingtaine de places et sera autonome en électricité. Le conseil municipal donne son accord l'installation de ce camion restaurant.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 22 juillet 2025 à 20h30.

La séance est levée à 21h50.

**Le secrétaire de séance,
Stéphanie PELUS**



**Le Maire,
Sandrine DUBOIS**

